

**Maîtres Philippe ROMBALDI, Thomas FORT, Dominique BARTOLI, Romain
QUILICHINI et Emmanuel CELERI
Notaires Associés à AJACCIO (20000), 3 Cours Général Leclerc,**

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

COMMUNE D'AJACCIO

Suivant acte reçu par Maître Romain QUILICHINI, Notaire à AJACCIO, le 31 mars 2021, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil concernant :

Madame Catherine COPPOLANI, demeurant à ARBORI (20160) U Poggiolo, née à AJACCIO (20000), le 16 mars 1932, veuve de Monsieur Pierre RICCI et décédée à ARBORI (20160) (FRANCE), le 23 juin 2020.

Elle a possédé depuis plus de TRENTE ANS (30 ans) à la suite de son père, Monsieur François COPPOLANI, demeurant à PIANA (20115) Village, né à PIANA (20115), le 25 mai 1888, veuf de Madame Marie Angèle LECA et décédé à AJACCIO (20000), le 28 août 1985 :

A AJACCIO (20000) dans un ensemble immobilier situé 48 rue Fesch cadastré : Section BX, numéro 187, lieudit Rue Cardinal Fesch, pour une contenance de 03a 83ca le lot de copropriété numéro 36 représentant au premier étage un appartement à gauche, le deuxième à droite dans le couloir.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 : "Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière publication de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière."

Adresse mail de l'étude : rombaldi.formalités@notaires.fr